

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 23 (1894)
Heft: 4

Rubrik: Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CORRESPONDANCE

Du Valais, le 23 mars 1894.

Notre dernière correspondance reproduite par la *Nouvelle Gazette du Valais* a, paraît-il, péniblement ému le personnel enseignant de Sierre qui vient de nous dédier une épître dans le N° 21 de la *Gazette*. Comme cette pièce renferme certaines erreurs, on nous permettra d'en relever quelques-unes.

Ils assurent d'abord que notre correspondance était malveillante à l'égard de Sierre. Or, nous leur donnons le défi de citer un seul mot de notre relation qui soit malveillant envers cette localité et son personnel enseignant. Ils disent pareillement que ce que nous rapportions n'était pas *fondé*. Que le lecteur consulte la statistique des examens des recrues, et il verra si ce que nous avons dit du district de Sierre est vrai ou non. Aussi, ces messieurs se sont-ils contentés de citer Grimentz seul qui a fourni, en 1892, une recrue sortant de l'Ecole normale. Pourquoi ne pas aussi citer les autres communes méritantes, ayant une moyenne supérieure au chef-lieu? Tout le monde aurait été édifié de voir défiler la vallée, plus Lens, etc., etc., avant Sierre.

Nous n'avons pas dit non plus, comme on semble nous le prêter, que cette importante localité était en retard. Nous nous étions seulement contenté de citer les communes d'Anniviers comme étant généralement avant Sierre, malgré les déménagements fréquents de leurs habitants, ce qui est un obstacle bien plus grand aux progrès des élèves que quelques allemands qui habitent le chef-lieu. Aujourd'hui, même pour la satisfaction du personnel enseignant de Sierre, nous leur concédons ce qu'ils sont, ce qu'ils veulent être, mais malgré cela il ne reste pas moins vrai que bien des communes du district les devancent. Ces messieurs sentent du reste si bien le côté faible de leur position qu'ils s'écrient : « Et pourquoi donc M. le correspondant (du *Bulletin*) veut-il que le chef-lieu prime toutes les écoles du district? »

Nous sommes tout heureux qu'on nous fournisse une si bonne occasion d'exprimer là-dessus notre pensée et de leur répondre :

1° Nous leur dirons d'abord : « A tout seigneur, tout honneur » ;

2° C'est cette localité qui rétribue le mieux ses instituteurs de tout le district. Or, habituellement, plus on sème plus on récolte, à moins que la semence ne tombe sur un terrain en friche ou dans les épines ;

3° Dans ce district on a partout six mois de classe excepté au chef-lieu et à Saint-Léonard, donc pourquoi n'y aurait-il pas aussi plus de progrès puisque la durée des cours est plus longue ?

4° Au chef-lieu lieu les élèves n'émigrent pas comme à Anniviers, à Lens et à Chalais. ce qui est un immense avantage pour l'avancement des classes ;

5° Il n'y a pas dans tout le district de Sierre des classes mieux placées pour progresser, attendu qu'elles sont divisées par degré, en sorte que le même maître n'a qu'une ou deux divisions au plus, tandis qu'ailleurs tous les degrés sont généralement réunis surtout dans le val d'Anniviers.

Voilà bien des raisons pour lesquelles le chef-lieu devrait être constamment à la tête des communes du district. Raisons fondées et que tout esprit impartial ne saurait contester.

Nous savons pareillement que les autorités y sont à la hauteur de leur mission et qu'au besoin la Commission scolaire peut déclarer que ses instituteurs méritent *confiance*!!!....

Nous ne nous arrêtons pas aux aménités dédiées aux Anniviards dans la fameuse épître en question. Seulement nous doutons que ce soit en rabaissant les autres que l'homme sensé s'élève.

Nous nous dispenserons pareillement de nous rendre à l'invitation qu'il nous font d'examiner de près la précieuse perle dont ils nous parlent avec tant d'éloquence, et devant laquelle leur gloire semble pâlir. A chacun le sien.

R.

Dépôt central du matériel scolaire

Avec le 1^{er} avril commence la 3^{me} et dernière livraison périodique pour l'exercice 1893-1894. A cette occasion, nous prions les membres du corps enseignant de nous faire parvenir un bulletin de commande le plus complet possible et approuvé par le Président de la Commission scolaire. Nous leur rappelons à cet égard la circulaire qui leur a été adressée le 15 février 1893 par la Commission des moyens d'enseignement. Malgré l'avis donné alors, il nous arrive souvent au bureau des parents qui viennent nous demander tel matériel pour leurs enfants, sous prétexte que l'école ne le possède pas.

Nous ne pouvons faire droit aux demandes qui nous sont faites; le règlement du bureau s'y oppose. Ces faits ne se produiraient pas si la loi scolaire était mieux observée. L'art. 51 prescrit à l'école de fournir à l'élève tout le matériel dont il a besoin.

Rien n'est changé quant à la fourniture de l'encre. L'instituteur, après nous en avoir donné avis, envoie directement et *franco* sa bonbonne à M. Lutzberger, fabricant, à Aussersihl, Zurich.

Nous nous permettons d'attirer l'attention du corps enseignant sur certains de nos articles qui ne sont peut-être pas assez connus. Citons entre autres :

a) Rossier, *l'Europe illustrée*, ouvrage qui devrait se trouver dans la bibliothèque de chaque instituteur;

b) Cortambert, *Petite géographie illustrée du 1^{er} âge*, prix, 0 fr. 35. Un instituteur nous écrivait dernièrement qu'il trouve très bien ce petit manuel et qu'il s'en sert avec fruit dans son enseignement;

c) *Le tableau de composition chimique de nos aliments* que si peu d'écoles possèdent encore;